

Feu vert sous conditions au rachat du groupe Via Location par le groupe Fraikin

Publié le 23 septembre 2020

L'Autorité de la concurrence a considéré qu'il existait des risques d'atteinte significative à la concurrence au niveau local sur le marché de la location de véhicules utilitaires industriels, pour les véhicules industriels de plus de 3,5 tonnes.

En réponse à ces problèmes de concurrence, les parties ont présenté des engagements. Les mesures consistent, d'une part, dans la cession des agences de Via Location situées à Lesquin (59) et Nancy (54), et d'autre part, dans la cession d'une partie des véhicules de Via Location en location courte durée dans les zones de Marseille (13), Toulouse (31) et Valenciennes (59) et d'une partie des contrats de location longue durée de Fraikin ou de Via Location dans la zone de Valenciennes (59).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 23 septembre 2020

[Lire le communiqué](#)